



Procès-verbal n°9 de l'assemblée du Conseil général de Fey du mardi 4 juin 2024

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 38 membres sont présents sur 50, soit une majorité de 20.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Quatre personnes ont souhaité se faire assermenter, il s'agit de :

Sonia Aubry,
Lydia Curchod,
Marc Grand d'Hauteville,
Alain Trépot.

42 membres sont donc présents sur 54, soit une majorité de 22.

Le président passe à l'ordre du jour de cette séance.

1. Elections statutaires

Sont élu-e-s par acclamation, aux fonctions suivantes :

Vice-Présidence

Est élu Vice-Président : Paolo Mariani

Présidence

Est élu Président : Jean-Luc Noël

Scrutateurs

Sont sortants : Patricia Maistrello et Marc Jaunin

Passent scrutatrices : Caroline Liberati et Sandrine Rudaz

Sont élus suppléants : Nathalie Rappaz Béboux et Matthias Saffore

Commission de gestion

Est sortant : Hervé Gétain

Passe rapporteur : Cédric Haldimann

Passe membre : Sandrine Wagnière

Est élu membre : Hervé Gétain

Est élu suppléant : Sébastien Bourgeois



Commission des finances

Est sortante : Christiane Laurent

Passe rapporteur : Hervé Gétain

Passe membre : Daniel Tissot

Est élu suppléant : Oliver Bleiker

2. Préavis municipal N° 1 / 2024 – Comptes 2023

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité, qui annonce un excédent de produits de CHF 6'374.-.

Mme Sandrine Wagnière, rapporteuse pour la commission de gestion, donne lecture du rapport qui conclut à l'approbation des comptes 2023.

Le président ouvre la discussion.

M. Bleiker constate que le fonds pour constructions futures s'élève à CHF 1'409'000.-. Il demande quels sont les projets de constructions prévus par la municipalité. M. le syndic explique que ce compte permettra de financer les travaux de mise à jour technique du passage à niveau du Châtelard à hauteur de CHF 250'000.-, les travaux d'aménagement de l'ancien collège à hauteur de CHF 180'000.-, l'achat du grenier à l'ordre du jour de cette séance et l'enrobé de la route d'Echallens.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n°1 / 2024 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

3. Préavis municipal N° 2 / 2024 – Taux d'imposition 2025

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité, qui annonce la reprise sans modification de l'arrêté précédent.

M. Hervé Gétain, rapporteur pour la commission des finances, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis n°2 / 2024 est soumis au vote et est adopté à une large majorité avec une abstention.



4. Préavis municipal N° 3 / 2024 – Implantation et financement d'un Grenier historique à la Route d'Echallens

M. le syndic donne la parole au représentant de l'association, Sandro Steininger, trésorier, pour présenter le projet. Mme la municipale Sabine Freymond présente le préavis de la municipalité.

Mme Nicole Laurent, rapporteuse de la commission ad'hoc en charge de l'examen du préavis, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis.

Le président ouvre la discussion.

M. Yves Jaunin propose un amendement aux conclusions du préavis demandant de voter séparément chacun des trois points. Il explique que dans le cas où le financement est refusé l'implantation et la reprise du grenier seront vraisemblablement remises en question.

M. Luc Jaunin demande dans quel état de santé se trouve le frêne séculaire situé à proximité de l'implantation du grenier. En effet, s'il devait présenter des signes de maladie, il risquerait d'endommager le grenier. M. le municipal Loïc Liberati informe que son état a été analysé et qu'il ne présente aucun signe de maladie. Il précise cependant qu'il n'est pas exclu qu'une branche puisse éventuellement être retirée pour éviter tout risque.

M. Sébastien Bourgeois s'interroge sur la prise en charge de l'entretien du grenier par la commune. M. le syndic explique pouvoir se baser sur le grenier de la place de jeux pour assurer que l'entretien se limite principalement à réparer les dégradations.

M. Sébastien Bourgeois demande ce qu'il adviendra de l'association une fois le projet de rénovation et de rapatriement terminé. Mme la municipale Cécile Laurent indique que l'association a notamment pour but la mise en valeur des greniers de Fey en assurant par la suite une information au public et les animations liées à ces bâtiments.

M. Marc Grand d'Hauteville souhaite savoir qui prendra en charge les frais inhérents à la gestion des activités futures du grenier. Mme la municipale Cécile Laurent précise qu'ils seront à la charge de l'association.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote sur l'amendement de M. Yves Jaunin. Celui-ci est accepté à une large majorité avec une opposition et cinq abstentions.

Le président passe donc au vote point par point des conclusions du préavis municipal n°3 / 2024 : le point 1 (implantation du grenier) est adopté à une large majorité avec cinq abstentions ; le point 3 (reprise du grenier par la commune) est adopté à une large majorité avec une opposition et trois abstentions ; le point 2 (participation au financement) est adopté à une large majorité avec une opposition et cinq abstentions.



5. Communications de la municipalité

M. le municipal Loïc Liberati fait un point de situation sur l'inventaire des arbres remarquables d'importance cantonale.

M. le municipal Robin Boucard informe que la dépose de déchets divers hors des containers a été constatée dernièrement à plusieurs reprises. Après quelques recherches, la municipalité a dénoncé la personne qui semble à l'origine du non-respect du règlement communal et suit le dossier.

Mme la municipale Sabine Freymond rappelle que la commune recherche des personnes intéressées à gérer le pressoir et le refuge.

6. Divers et propositions individuelles

M. Cédric Haldimann demande des nouvelles sur l'avancement des aménagements de l'ancien collège. La municipalité attend que l'association contractualise son activité pour engager ces travaux.

M. Christian Annen relève le mauvais état du chemin du Châtelard. La municipalité est consciente de l'état des chemins communaux et les entretient par tournus chaque année.

Les prochaines séances du conseil auront lieu les mardis 10 septembre (facultative) et 3 décembre 2024.

La séance est levée à 21h40.

Le Président :
Jean-Luc Noël



La Secrétaire :
Céline Pesquet Saffore